

DEL 04.07.2014 - 072 : Sollicitation d'aides financières pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire publique

La Commune fait réaliser au cabinet GES de Daoulas un audit pour la rénovation thermique de l'école élémentaire publique. Le « groupe énergie » communal a retenu des mesures fondées sur une simulation thermique dynamique (STD) et permettant d'atteindre une économie d'énergie de plus de 30% en évitant de trop perturber les activités scolaires et ce à un coût abordable.

Ces mesures consistent en :

- La mise en place d'un réducteur de température
- L'isolation des plafonds non isolés
- Le remplacement des menuiseries simple vitrage bois
- La mise en place d'une VMC SF autoréglable sur horloge

L'ensemble de ces travaux est évalué par GES à 117 000 € HT. L'économie d'énergie qu'ils permettent est de 39%.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve la réalisation de ces travaux,

Sollicite le fonds de concours de la COCOPAQ relatif à l'économie d'énergie dans les bâtiments publics,

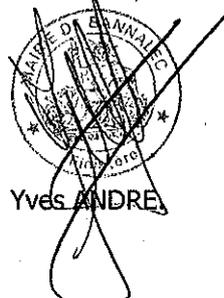
Autorise le maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre,

Autorise le maire à solliciter des subventions de l'Etat, du conseil régional ou du conseil général pour la réalisation de ce projet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,


Yves ANDRE

Reçu à la Préfecture
du Finistère le
- 9 JUIL. 2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2014

L'An deux mil quatorze, le quatre juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six juin deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Stéphane LE PADAN, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Roger CARNOT,
M. Arnaud TAËRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Christelle COUTHOUIS,
Mme Laurence ANSQUER, excusée, qui a donné procuration à M. Sylvain DUBREUIL.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2014.